

FEMMES

Il est grand temps que la honte change de camp !

La Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, qui se tient le 25 novembre, rend visible le quotidien des luttes féministes. Elle permet aux organisations syndicales, associatives et politiques de dresser un bilan de la situation des femmes et des filles à travers le monde. C'est également l'occasion de mobiliser l'ensemble de la population en faveur de la paix, de l'égalité, de la justice et de la démocratie, tout en portant des revendications fortes pour obtenir de nouveaux droits pour toutes et tous. En effet, lorsque les droits des femmes progressent, c'est l'ensemble de la société qui en bénéficie.

LE GOUVERNEMENT, MÈNE UNE POLITIQUE À REBOURS DES ATTENTES DES FEMMES.

Entre patriarcat et austérité

Le constat international est accablant : dans le cadre des conflits armés qui se multiplient partout sur la planète, ce sont les femmes et les filles qui sont en première ligne. Le viol est utilisé comme arme de guerre sur de nombreux terrains d'opération. L'accès aux soins ainsi que l'accès à l'éducation sont fortement entravés, sinon impossibles. Les raisons de se mobiliser sont donc nombreuses à travers le monde, mais aussi en France. De récentes enquêtes révèlent en effet que les plaintes pour viols et tentatives de viols ont encore augmenté de 6 % en 2023, et, dans neuf cas sur dix, les victimes connaissent leur agresseur. Pourtant, 86 % des plaintes sont classées sans suite...

Quant au gouvernement, il mène une politique à rebours des attentes des femmes, des jeunes et de l'ensemble de la société, en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Il prévoit notamment un budget réduit où les services publics subiront de lourdes coupes. Le mouvement féministe revendique une loi intégrale et un investissement de 2,6 milliards d'euros pour une action globale contre les violences faites aux femmes à tous les niveaux : prévention, protection, prise en charge et orientation des victimes vers les services publics dédiés, lutte contre l'impunité des agresseurs.

Toutes et tous mobilisé-es !

Le rôle du service public de l'Éducation est également crucial, notamment en matière de prévention : l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) est un outil central pour identifier les victimes, mais aussi pour lutter contre les stéréotypes qui font du corps des femmes et des filles un objet. Le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU et le SNES-FSU sont engagés dans ces luttes à tous les niveaux : en participant aux mobilisations en solidarité avec les femmes du monde entier qui se soulèvent pour leurs droits, en obtenant auprès du ministère un dispositif de recueil et d'écoute, qui nécessite encore des moyens pour être pleinement efficace, mais aussi en interne, où une cellule de veille est disponible pour les victimes. Soyons nombreuses et nombreux à participer aux prochaines mobilisations, notamment le 25 novembre 2024.

Sophie Vénétitay
Secrétaire générale du SNES-FSU

Coralie Benech
Cosecraire générale du SNEP-FSU

Séverine Brelot
Cosecraire générale du SNUEP-FSU

Le 25 ou le 23 novembre, toutes et tous mobilisé-es contre les violences faites aux femmes dans le cadre de **la journée internationale**

LES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES AU TRAVAIL

Ces violences sont certainement les plus difficiles à identifier car elles s'exercent discrètement et selon des stratégies bien rodées. Tout comme les violences conjugales, elles s'inscrivent dans un processus insidieux.

Les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) ont des effets profonds et dévastateurs sur les femmes, tant sur le plan personnel que professionnel. Ces violences, qui participent d'un continuum parfaitement identifié aujourd'hui, se manifestent sous différentes formes, allant des commentaires disqualifiants au harcèlement, et sont susceptibles de déboucher sur des agressions sexuelles, voire sur des viols.

DES VIOLENCES DE FAIBLE INTENSITÉ...

La disqualification du travail des femmes constitue souvent le premier palier de ces violences. Ce discrédit peut se manifester de façon brutale, par des remarques dévalorisantes devant des collègues, mais peut également revêtir une forme plus subtile, notamment via des propos paternalistes du type : « *Ménage-toi, je vais gérer* » ou « *Tu n'y arriveras pas seule* ».

Dans un environnement professionnel non sécurisé, lorsque les victimes tentent d'exprimer leurs difficultés ou de dénoncer l'empêchement de leur travail, elles font face à une inversion de la culpabilité – les auteurs des violences psychologiques retournent la situation contre elles, en les faisant passer pour responsables de leur propre mal-être ou de leur propre difficulté. Par la suite, ils installent un climat de terreur et d'insécurité, avec des injonctions contradictoires, des menaces déguisées en conseils, ou des humiliations publiques. L'objectif de cette insécurité psychologique est clair : pousser les victimes à commettre des erreurs en les plaçant dans des situations professionnelles intenable. Ces fautes sont ensuite utilisées pour justifier une sanction, un licenciement, ou pousser la salariée à la démission.

**COMBATTRE
CES VIOLENCES
DEMANDE
UNE ACUITÉ
FÉMINISTE
PARTICULIÈRE
ET DES
FORMATIONS
SOLIDES.**

... À L'ENGRENAGE FATAL

Le dernier stade des VSST consiste, côté agresseurs, à enrôler toujours plus de collègues ou de supérieur-es pour augmenter le nombre de leurs alliés. Ainsi, si les victimes tentent de dénoncer les abus, leurs propos sont immédiatement discrédités et, parfois, ce sont elles-mêmes qui sont perçues comme obtuses, hystériques, voire déséquilibrées.



© DR
Stage de la FSU Bretagne le 10 octobre à Rennes « Lutttes féministes d'hier et d'aujourd'hui ».

Au terme de cette spirale infernale, les victimes de VSST se retrouvent isolées non seulement de leur réseau de soutien professionnel, mais parfois aussi de leur entourage personnel, car il est fréquent que leur santé mentale et physique soit gravement affectée. Après une période de stress intense dans un environnement de travail toxique et anxiogène, elles développent fréquemment des troubles du sommeil, des difficultés de concentration, une irritabilité accrue et une profonde fatigue émotionnelle. Ces symptômes évoluent parfois vers des troubles de stress post-traumatique (TSPT). Dans les cas les plus graves, des pensées suicidaires surviennent et le passage à l'acte peut advenir, signe de l'ampleur du traumatisme vécu.

RIPOSTE COLLECTIVE

Si nos organisations syndicales ont obtenu des outils de protection pour les victimes de VSST, le chemin reste semé d'embûches. Le manque de moyens dédiés et l'absence de véritable volonté politique constituent des entraves à l'application des lois existantes et à la reconnaissance des droits des victimes. Mais les violences psychologiques au travail posent un défi particulier en raison de la difficulté à les identifier. Combattre ces violences demande en effet une acuité féministe particulière et des formations solides.

Au travail, il est toujours essentiel d'adopter un réflexe collectif lorsque l'on constate qu'une collègue est isolée, discréditée par un groupe et qu'elle manifeste des signes physiques de détresse : ce réflexe consiste à oser douter des discours dominants de dévalorisation, à croire la collègue si elle réussit à parler et à l'orienter vers des militant-es syndicales et syndicaux formés.

Chiffres

- Les VSST sont un fléau :
 - 6 % des viols et 25 % des agressions sexuelles se produisent sur les lieux de travail.
 - une femme sur cinq serait victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle, et 80 % des salariées déclarent être confrontées à des comportements sexistes.

LE PROCÈS DE MAZAN OU L'URGENCE D'UNE LOI-INTÉGRALE

L'affaire Pelicot met en lumière l'ampleur des violences sexistes et sexuelles, le silence complice de celles et ceux qui, au courant des faits, se sont tus, ainsi que la culture du viol qui imprègne notre société.

Depuis le début de l'instruction, le courage et la dignité de Mme Pelicot, droguée par son mari et violée par des dizaines d'hommes parmi lesquels 51 ont été formellement identifiés, ont déjà permis une prise de conscience. En témoignent les innombrables soutiens qui affluent de la part d'hommes et de femmes, connus ou anonymes, n'ayant encore jamais pris position sur le sujet. Ce procès souligne également le manque criant de ressources allouées à la lutte contre les violences faites aux femmes – qu'elles soient intra-familiales, conjugales, au travail, dans la sphère publique, ou encore à l'École.

CE PROCÈS SOULIGNE LE MANQUE CRIANT DE RESSOURCES ALLOUÉES À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

SERVICES PUBLICS EN PREMIÈRE LIGNE

Pour éradiquer les violences faites aux femmes, il est impératif que notre pays se dote d'une loi-intégrale contre les VSS, avec des services publics renforcés afin

d'assurer une prise en charge globale. Les services publics de police et de justice doivent être en mesure de répondre aux besoins de protection des victimes, de recueillir toutes les plaintes, d'orienter les victimes, et de mener des enquêtes rigoureuses. Le service public hospitalier doit également pouvoir prendre en charge de façon adéquate les victimes et disposer



© DR
Manifestation le 19 octobre à Paris.

des moyens nécessaires pour identifier rapidement le mode opératoire choisi, et en particulier les cas de soumission chimique.

De son côté, l'Éducation nationale a un rôle clé à jouer, mais encore faut-il qu'elle en ait les moyens pour ce faire ! Des personnels de santé et sociaux doivent être recrutés en nombre suffisant, et les trois séances obligatoires d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) doivent être mises en œuvre à chaque étape du parcours scolaire. Le nouveau gouvernement doit assumer ses responsabilités en allouant 2,6 milliards d'euros à ce combat. Il est impensable que la lutte contre les violences faites aux femmes soit sacrifiée sur l'autel de l'austérité.

SEXISME CHEZ LES JEUNES : L'ÉDUCATION NATIONALE SE DOIT D'ÊTRE AU RENDEZ-VOUS !

Les derniers rapports du Haut Conseil à l'égalité constatent une montée massive du sexisme. Les réflexes masculinistes et les comportements machistes s'ancrent, en particulier chez les jeunes hommes adultes.

Dans le même temps, l'assignation des femmes à la sphère domestique et au rôle maternel regagne du terrain. Un jeune sur quatre déclare avoir déjà eu des rapports sexuels non consentis ; une femme sur cinq de moins de 24 ans a déjà subi un viol ou une agression sexuelle.

CE TRAVAIL PASSE PAR LA FORMATION DE TOUS LES PERSONNELS.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le consentement est loin d'être une notion acquise par les jeunes générations. Plus d'un tiers des 18-24 ans pensent qu'une femme peut prendre plaisir à être humiliée ou injuriée, et près d'un quart estiment qu'elle prend du plaisir à être forcée. La culture du

viol est largement véhiculée par les réseaux sociaux où les sphères masculinistes sont extrêmement actives et par l'exposition de plus en plus pré-

coce à la pornographie. Ainsi, plus d'un jeune garçon sur trois a déjà surfé sur un site pour adultes avant l'âge de douze ans (source IFOP, 2023).

TOUTES ET TOUS CONCERNÉ-ES !

Face à cela, l'Éducation nationale n'est pas à la hauteur des enjeux. Les séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle sont obligatoires depuis plus de vingt ans. Pourtant, elles sont peu, voire pas du tout mises en place. Par ailleurs, l'École, tout comme la famille et le numérique, est un lieu de fabrication du sexisme : dans les prises de parole des élèves, les tenues vestimentaires, le partage des espaces scolaires (cour de récréation, hall...), les stéréotypes perdurent et nécessitent d'être déconstruits. Ce travail d'ampleur passe par la formation de tous les personnels de l'Éducation nationale, tant il est vrai que seule une prise de conscience collective pourra venir à bout de ces stéréotypes qui sont encore trop souvent véhiculés inconsciemment dans les salles de cours.

JOP DE PARIS : LUTTER CONTRE LES VSS DANS LE SPORT EST UNE NÉCESSITÉ

Il aura fallu attendre plus d'un siècle après la première participation des femmes aux jeux olympiques de Stockholm (1912) pour que le nombre d'athlètes engagé-es soit enfin paritaire. Et pourtant, il reste tant à faire...

La poussée féministe de ces dernières années a amené le CIO à infléchir sa politique : admission des femmes dans divers sports qui leur étaient jusque-là fermés, quotas fixés aux fédérations internationales et augmentation du nombre d'épreuves pour les athlètes femmes. Des épreuves mixtes ont été ajoutées pour promouvoir davantage d'égalité. Une exposition médiatique plus importante a par ailleurs été garantie aux athlètes féminines. Mais ces éléments ne dispensent pas d'une véritable réflexion sur des pratiques sexuellement différenciées.

DES PROGRÈS... À RELATIVISER

Les événements sportifs internationaux constituent un moyen pour tendre vers l'égalité et vers toujours plus d'inclusion, mais aussi pour dénoncer le masculinisme. En la matière, l'agression de la footballeuse Jenni Hermoso par Luis Rubiales, le président de la Fédération espagnole, lors du dernier championnat d'Europe féminin, prouve qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir.

Les JOP de Paris, eux non plus, n'ont pas été exemplaires. Les Iraniennes ont été privées du droit de concourir dans certaines disciplines comme la natation. L'exploit de la boxeuse algérienne Imane Khelif a suscité des polémiques nauséabondes. L'athlète camerounaise Cindy N'Gamba (photo ci-contre) a rejoint la délégation des réfugié-es en raison de son orientation sexuelle. Comble de l'horreur : le 1^{er} septembre, victime d'un féminicide, la marathonnienne ougandaise Rebecca Cheptegei a été brûlée vive par son ex-compagnon au retour des JO.



Les performances et l'exposition des athlètes lors des JOP déclenchent toujours un regain d'intérêt pour la pratique sportive, et pose l'enjeu de l'accès des femmes au sport et, plus généralement, de sa démocratisation, facteur d'émancipation pour toutes et tous. Mettre en œuvre les dispositifs pour répondre à ces défis et transformer le sport et son organisation, c'est participer à la lutte contre la reproduction des structures de domination patriarcales, qui sont le terreau des comportements sexistes et des violences sexuelles.

À KABOUL, SEULS LES OISEAUX PEUVENT ENCORE CHANTER...

La situation des Afghanes est alarmante. En moins de deux ans, leurs droits acquis de haute lutte ont été brutalement effacés, plongeant ces dernières dans une nouvelle ère de répression et de privations.

Depuis leur retour au pouvoir, les talibans ont imposé une série de lois visant à exclure les femmes de la vie publique. L'accès à l'éducation, exécuté par tous les ennemis de l'émancipation, de la démocratie et du progrès social, a été sévèrement limité par l'interdiction pour les jeunes femmes d'accéder à l'université, puis rendu impossible par l'exclusion pure et simple des filles de plus de 12 ans des écoles. Sur le plan professionnel, la situation n'est guère meilleure. Les femmes ont été largement exclues du marché du travail, à l'exception de quelques secteurs comme la santé, où leur présence est tolérée en raison de la nécessité d'avoir des soignantes pour les patientes.

OBSCURANTISME SUR TOUTE LA LIGNE

Cette violence institutionnalisée s'accompagne également d'un contrôle rigide sur leur vie personnelle : port du voile intégral obligatoire, déplacements interdits sans un chaperon masculin, interdiction d'entrer dans les parcs publics et même de chanter...

Cette surveillance constante du corps des femmes afghanes vise à effacer complètement ces dernières de l'espace public. Et les représailles sont ter-

L'ACCÈS À L'ÉDUCATION A ÉTÉ RENDU IMPOSSIBLE PAR L'EXCLUSION PURE ET SIMPLE DES FILLES DE PLUS DE 12 ANS DES ÉCOLES.

ribles pour celles qui osent défier ces lois abjectes (arrestations arbitraires et châtiments corporels).

Face à cette répression, les femmes afghanes ne lâchent pas. Malgré la brutalité des talibans, des militantes continuent de s'organiser clandestinement pour défendre leurs droits, à travers les réseaux sociaux ou même lors de manifestations de rues. Leur résistance et leur courage nous rappellent l'urgence et la nécessité absolue du soutien international. Il est crucial que tout le mouvement social – féministe, mais aussi syndical et politique – continue de dénoncer

haut et fort ces exactions, et cherche à construire des solidarités partout où c'est possible.



ACPM



L'Université Syndicaliste, pages spéciales à L'US n° 851 du 09 novembre 2024, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) : 46, avenue de l'Iry, 75647 Paris Cedex 13 - Directeur de la publication : Gwénaél Le Paih (gwenaelle-paih@snes.edu) - Coordination pour L'US Jean-François Claudon - N° CP 0129 S 06386 - ISSN n° 0751-5839 - N° agrément Belgique : P929187 - Imprimerie R.A.S., 6 Avenue de Tissonvilliers, 95400 Villiers-le-Bel. Dépôt légal à parution.